et l'absence de toute privation et de toute inquiétude pour la grande masse du genre humain.

J'ai écouté avec plaisir les remarques de mon honorable ami sur le discours du proposeur de l'Adresse et sur celui de l'honorable député qui l'a appuyé. Il a dit qu'il n'approuvait pas entièrement ces louanges exagérées que l'on entend au début de chaque session relativement aux discours du proposeur de l'Adresse et de celui qui l'appuie. Il s'est prononcé en faveur de l'abandon de certaines traditions qui se sont implantées. J'abonde dans le sens de l'honorable député au sujet des éloges excessifs. Cependant, bien que je sois libéral et non tory, je ne serais pas encore disposé à faire fi de toute tradition. J'estime que la tradition est de mise dans les affaires du Parlement, et je tiens pour excellente celle qui fournit à certains membres de la Chambre l'occasion d'adresser des éloges à leurs vis-à-vis. Je conviens avec l'honorable député que les discours que nous ont servis l'honorable représentant de Gray-Bruce (M. Harris) et l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Hallé) brillent exceptionnellement par plusieurs points. Ils brillent en effet et par la façon dont ils ont été prononcés et par les idées qui en constituent la substance. Je les ai lus en entier depuis que nous les avons entendus dans cette enceinte, et j'estime que du point de vue de la latitude que peut se permettre en temps de guerre un membre du Parlement qui porte la parole à la Chambre des communes, il ne serait guère possible d'en trouver d'aussi bons parmi tous ceux qu'on a prononcés sur l'Adresse aux sessions antérieures.

La Chambre des communes s'est sentie particulièrement fière de voir deux de ses membres porter l'uniforme de Sa Majesté, l'un de la vieille province d'Ontario et l'autre de la vieille province de Québec. Ils ont pris la parole dans cette enceinte à l'ouverture de la session, dans une période de guerre, et nous avons tous entendu leurs discours. Les honorables députés avaient raison de dire que le choix qui s'est porté sur eux faisait honneur non seulement à leurs personnes,-honneur qu'il convient toutefois de reconnaître.--non seulement à leurs divisions électorales respectives,-honneur qu'ils ont eu l'obligeance de souligner,-mais qu'il faisait d'abord et surtout honneur aux forces combattantes de la patrie en reconnaissant les services qu'elles rendent actuellement au Canada et à la cause de la liberté. C'était, de plus, un hommage aux membres de la Chambre qui font actuellement partie de l'armée active canadienne. Nous avons droit d'être fiers du nombre important de députés qui font présentement du service actif dans nos armées.

Ce qui m'a le plus impressionné dans les discours des honorables motionnaires, c'est qu'ils nous ont rapprochés de l'armée et des services qu'ils rendent à leur pays. L'un d'eux vient d'arriver d'Angleterre et les deux y retourneront bientôt. Leurs discours nous ont fait saisir de façon plus claire, il me semble, qu'il n'eut été autrement possible de le faire l'ampleur du conflit, les périls de la guerre et l'importance du service que l'effort militaire du Canada rend actuellement non seulement à notre pays mais à tout l'univers.

Leurs discours nous ont rappelé que notre pays a heureusement su demeurer uni pendant cette période si critique. Ces orateurs n'ont point fait état de la province qui leur a donné le jour, de la race, à laquelle ils appartiennent, ni de la langue qu'ils affectionnent. Ils ont parlé simplement en Canadiens et nous ont ainsi rappelé l'esprit qui anime nos soldats servant outre-mer, et que l'abbé Sabourin a si habilement décrit dans son compte rendu des sentiments qui animaient nos soldats de Dieppe lorsqu'ils ont entrepris cette importante expédition de reconnaissance: "Nous sommes allés là-bas, non en pensant à notre religion, à notre langue, à nos traditions, mais au Canada, notre pays que nous cherchions à défendre, et à la cause de la liberté dont nous étions alors les chevaliers."

Les députés de tous les groupes se réjouiront de ce que l'esprit d'unité canadienne, qui est à la base des services rendus à l'heure actuelle, éclate aussi manifestement dans les premiers discours prononcés à la Chambre.

Une autre pensée m'est venue pendant les remarques des deux honorables députés, et c'est qu'à leur sens le service dans les forces armées élargit les horizons des recrues. Il ressort de leurs commentaires qu'à leur avis le service dans les forces armées communique une plus grande largeur de vues aux recrues, en ce que cela leur facilite la compréhension des besoins humains de la masse, tout en accrois-sant leur attente de ce qui leur semble dû après la guerre. Autrement dit, ils ne nous ont pas caché que, pendant qu'ils combattent au front pour la défense de notre pays et de sa liberté, ils ont le droit de s'attendre à ce que les membres du Parlement, à ce que les gens restés en arrière au pays gèrent les affaires nationales de façon qu'à leur retour ils trouvent un état de choses comme il n'a pas été possible d'en réaliser jusqu'ici en aucun temps. Chacun d'eux nous a donné dans son discours une idée dominante sur laquelle rouleront les débats de la présente session. Si nous pouvons suivre l'exemple qu'ils nous ont donné en évitant les récriminations, en appuyant sur la signification réelle du conflit comme aussi de l'importance de l'après-guerre, si, dans nos discussions, nous savons nous borner à ces